

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert
N° 28/2019

Séance Publique

Le 15 Octobre 2019 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour «**L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU, PAPETERIE ET CONSOMMABLES POUR MATERIEL INFORMATIQUE ET PHOTOCOPIEURS** ».

Le lieu d'exécution des prestations objet du présent appel d'offres est:

- **Représentation de l'AMEE à Marrakech, Rue El Machaâr El Haram, Issil.**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma

Ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- **Le cautionnement provisoire est de vingt mille dirhams (20 000,00Dh).**
- **L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Cent Quatre Vingt Dix Sept mille Trois Cent Cinquante Deux Dirhams Toutes Taxes Comprises (197 352,00 DH TTC).**

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 6-7-11 du règlement de consultation.